



LE PEUPLE BRETON / POBL VREIZH
Les Presses populaires de Bretagne
9, rue Pinot-Duclos
22000 Saint-Brieuc
☎ (répondeur) 02 96 61 48 63
✉ peuple.breton@orange.fr



Madame, monsieur

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au magazine *Le Peuple breton* et nous mettons à votre disposition deux moyens de paiement pour votre abonnement.

Merci de nous retourner le présent courrier accompagnée du montant de votre abonnement ou de votre autorisation de prélèvement à :

LE PEUPLE BRETON
9 RUE PINOT DUCLOS
22000 SAINT BRIEUC

En 2017, le prix d'un numéro est de 4,00 € et celui de l'abonnement est de 40 €. L'abonnement annuel que nous vous proposons aujourd'hui, ce sont 11 numéros :

10 numéros de 36 pages - 1 numéro spécial de 52 pages en été

Dans l'espoir de vous compter bientôt parmi nos fidèles abonnés, nous vous adressons nos meilleurs sentiments bretons.

Le service abonnement

Vos NOM, prénom et adresse :

2 formules

Par chèque

Ordinaire → 40 €

De soutien → à partir de 45 €

Étranger par avion → 50 €

► Chèque libellé à l'ordre du Peuple breton, à envoyer avec le présent courrier aux Presses populaires de Bretagne. (*Paiement par virement : nous consulter.*)

Par prélèvement automatique (ordinaire : 3,50 € par mois ; de soutien au-delà).

Je désire m'abonner par prélèvement automatique de _____ € par mois.

► Je remplis le mandat ci-dessous et je retourne le présent courrier aux Presses populaires de Bretagne.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Joindre obligatoirement un RIB ou un RICE

NOM - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Identification internationale de compte bancaire

BIC _____
Identifiant international banque

Créancier : Les Presses populaires de Bretagne – 9, rue Pinot-Duclos – 22000 Saint-Brieuc – France

ICS : FR80ZZZ411596

Paiement récurrent

Fait à :

Le (date JJ/MM/AAAA) :

Signature (obligatoire) :

Je vous prie, sauf instructions contraires de ma part vous parvenant en temps utile, de faire prélever sur le compte décrit ci-dessous, si sa situation le permet, les sommes dont je suis redevable au titre de mon abonnement au *Peuple breton*. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec les Presses populaires de Bretagne.